

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, MOURRE.

Excusés : V. SIMOENS, C. REYNAUD-DULAURIER et P. MELGAREJO.

1/ Subventions 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 20 € au Comité Départemental d'Habitat Rural,
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
- 1 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
- 50 € à la MFR de Chatte.

2/ Programme voirie 2012

Après examen des offres des entreprises :

- Eiffage : 23 345 € HT,
- Cheval : 17 115 € HT,
- Chambard : 17 075 € HT,

cette dernière est retenue pour les travaux 2012.

3/ Devis toitures

Le Conseil municipal prend connaissance des devis de l'entreprise Euro Charpente Oliveira pour la réfection des toitures des 2 ailes du bâtiment communal (6 505,54 € HT pour la droite et 7 030,54 € HT pour la gauche). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution des travaux.

4/ Devis murets de la Place de l'Eglise et du Monument aux morts

Des devis ont été demandés à 4 entreprises pour la reprise des murets, avec un impératif que les travaux soient terminés en novembre de manière à bénéficier d'une subvention de 15 000 € attribuée par le Conseil Général. La consultation a donné les résultats suivants :

- Val-Rhône TP : 37 724,00 € HT,
- Facchin : 34 080,00 € HT,
- Bâti Sône : 30 052,94 € HT,
- Eiffage TP : 24 581,50 € HT.

L'entreprise Eiffage est retenue et un devis complémentaire lui sera demandé pour la reprise du mur du parking du château qui se dégrade actuellement, pour atteindre la somme subventionnable de 30 000 €.

5/ Conventions de mise à disposition

Pour garantir les intérêts de chacun, des conventions de mise à disposition sont prises entre la Commune et le Foyer Rural pour la Bodega et une partie du sous-sol de la Maison Carral.

6/ Espaces Naturels Sensibles

Patrice Ferrouillat informe le Conseil Municipal sur la possibilité de créer un Espace Naturel Sensible dans les gorges du Nan avec tous les financements s'y rattachant. Pour étudier la faisabilité, un diagnostic est demandé au Conseil Général.

7/ Permis de Construire

Le Conseil Municipal prend connaissance du permis de construire de Grégory Reynaud-Dulaurier dans les anciens bâtiments agricoles de la famille Léon et Marcel Borel.

8/ Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde élaboré par le biais de la Communauté de Communes de Vinay a été établi à compter du 1^{er} juin 2012. Il définit l'organisation municipale en cas d'évènement de sécurité civile, est consultable en Mairie et fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.